

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Arrêté du 27 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 20 avril 2016 portant agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion

NOR : TRER1730770A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 221-3 et R. 221-13 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2016 portant agrément de l'association de surveillance de la qualité de l'air de La Réunion,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 20 avril 2016 susvisé, les mots : « ORA Réunion » sont remplacés par les mots : « ATMO Réunion ».

**Art. 2.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 octobre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*Le directeur général de l'énergie et du climat,*  
L. MICHEL